

RENTREE 2019 :

Cette année, nous enregistrerons les nouvelles adhésions et les renouvellements à compter **du mardi 03 septembre** : soit au local les mardis et jeudis, soit par courrier en utilisant les documents accessibles sur le site AEP :

www.aepasso.com/S'inscrire : 1/ 2019 Pour adhérer
2/ 2019 Adhésion **SOLO** (pour une personne)
3/ 2019 Adhésion **DUO** (pour deux personnes ayant la même adresse de domicile)
4/ 2019 Certificat médical de non contre-indication
5/ 2019 Questionnaire de santé (Pour renouvellement)
6/ 2019 Fiche RANDONNEUR (à mettre dans son sac avec la licence FFR)

Les dossiers complets seront traités en priorité.

Vos licences seront à récupérer au local **ou** lors de l'Assemblée Générale **du 11 octobre 2019 à Puyricard.**

Il est indispensable d'adhérer à l'AEP avant l'Assemblée Générale.

Bonne rentrée à tous, à bientôt sur les sentiers de randonnée.